

Séjour 2010 : Turquie

Comprenant :

- les transferts Rouen/ Paris / Rouen et aéroport Bodrum/ hôtel/ aéroport Bodrum
- les vols Paris/ Bodrum/ Paris sur vol touristique
- l'hébergement en chambre double dans un hôtel 3*, normes locales,
- formule "Tout inclus", boissons locales
- l'assistance rapatriement, l'assistance retour anticipé
- l'assurance annulation et bagages
- les taxes aéroports
- la surcharge carburant au 1^{er} mars 2009, susceptible de modification

Ne comprenant pas

- les pourboires,
- les dépenses à caractère personnel,
- les excursions

Du dimanche 13 au dimanche 20 juin 2010
Ou/et
Du dimanche 20 au dimanche 27 juin 2010

Inscription à retourner avant le 30 septembre 2009

M., Mme, Melle :

Séjour une semaine/pers. : (base chambre double)	x 370 Euros	=
Enfant de 2 à 11 ans (maxi 2) *: * Partageant la chambre de 2 adultes	x 270 Euros	=
Séjour une semaine, une pers. : (Chambre individuelle)	517 Euros	=
Séjour deux semaines/pers. : (Base chambre double)	x 600 Euros	=
* Extérieur(s) (base chambre double) : (En fonction des places disponibles) 1 semaine	x 580 Euros	=
* Extérieur(s) (base chambre double) : (En fonction des places disponibles) 2 semaines	x 810 Euros	=

S/Total

Règlement en chèques vacances (date validité au 31/12/10)	-
Déduction de la participation C E chèques vacances 2009	-
Déduction de la participation C E chèques vacances 2010	-

Total

Semaine choisie :

Nom et prénom de la ou des personne(s) m'accompagnant :

Je joins la totalité de mon règlement bancaire à l'ordre du Comité d'Entreprise de Rouen Habitat ou de l'Association culturelle des agents de la fonction publique.

Possibilité de régler en plusieurs fois*, uniquement par chèques bancaires, solde du séjour ou dernier versement au 27/05/10. (*sauf extérieur, en 2 fois, 25 % à l'inscription, le solde avant le 27/04/10).

[Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement joint en totalité.](#)

Date :

Signature :

Annulation de voyage : Toute annulation ou modification du séjour émanant de l'agent avant le départ entraîne la perception des frais suivants : plus de 60 jours avant le départ, forfait 60 € par personne pour une annulation ou une modification; de 60 à 31 jours avant le départ : 20 % du montant total du séjour réglé par le CE ou l'Association, par personne, pour une annulation ou une modification soit de 116 € à 162 €; Moins de 30 jours avant le départ ou non-présentation au départ : 100 % du montant total du séjour réglé par le CE ou l'Association pour une annulation ou une modification soit 580 € à 810 €.

Changement de nom : 60 € jusqu'à 30 jours, 80 € jusqu'à 48 heures.

Assurance annulation : Remboursement des frais de désistement (déduction d'une franchise de 60 €) pour les motifs suivants : maladie ou accident grave; décès de vous-même, de votre conjoint ou d'un de vos proches; vol ou dommages graves atteignant votre résidence principale et nécessitant impérativement votre présence le jour de votre départ; Licenciement économique ou celui de votre conjoint à condition que la procédure n'ait pas été engagée avant l'achat de votre séjour. Le contrat exclu les rechutes de maladie ou accidents antérieurs à l'inscription.

Bagages : Vos bagages enregistrés sont assurés auprès de Mondial Assistance.

Conditions générales de ventes consultables sur simple demande auprès du secrétariat du Comité.